

# DÉCLARATION DES RISQUES PARTICULIERS (salarié temporaire)

Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail

DOCUMENT INTERACTIF PRÊT À REMPLIR

La personnalisation du suivi médical de votre salarié se fait **dès son embauche**. Par conséquent, afin d'organiser au mieux sa visite médicale, nous vous remercions de nous retourner complété, **daté et signé** ce document.  
Dès réception, et sous réserve que ce document soit complet, **nous serons en mesure de vous proposer un rendez-vous**.

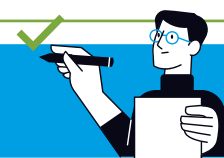
## SALARIÉ

Nom de naissance :  
Nom marital :  
Prénom :  
Date de naissance : SEXE : F H  
N°sécurité sociale :  
Type de contrat : CDI CDD Intérim  
Date de prise du poste :  
Poste de travail ou emplois occupé(s) :  
1  
2  
3  
dans la limite de trois

## ADHÉRENT

Raison sociale :  
Numéro adhérent :  
Nom de l'entreprise utilisatrice :

Le (ou les) choix renseigné(s) ci-dessous, **définira le suivi du salarié**. **Aucune visite** ne pourra être organisée sans ces informations. **Si le poste du salarié n'a aucun risque ou situation particulière**, merci de cocher **uniquement l'encadré bleu**.



## RISQUES PARTICULIERS

SUIVI INDIVIDUEL **RENFORCÉ**

**POUR VOUS AIDER** | Indications détaillées des risques particuliers au verso.

### LE POSTE OCCUPÉ EXPOSERA LE TRAVAILLEUR À :

Amiante  
Plomb  
Agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), catégorie 1A et 1B  
Agents biologiques des groupes 3 et 4  
Rayonnements ionisants, catégorie A et B  
Risque hyperbare  
Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages  
Manutention manuelle, port de charge > 55 kg

### POSTES DONT L'AFFECTATION EST CONDITIONNÉE PAR UN EXAMEN D'APTITUDE SPÉCIFIQUE :

Jeune de moins de 18 ans affecté aux travaux réglementés susceptibles de dérogation

### AUTRES :

*Si oui, motivez :*

Autre risque particulier

Pour information, si une case verte est cochée, la visite d'embauche sera à prévoir **avant la prise de poste**.



## SITUATIONS PARTICULIÈRES

SUIVI INDIVIDUEL **ADAPTÉ**

### LE SALARIÉ EST CONCERNÉ PAR L'UNE DE CES SITUATIONS :

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)  
Invalidité  
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher  
Travailleur de nuit  
Jeune de moins de 18 ans non affecté à travaux réglementés

## AUTRES SITUATIONS

salarié nécessitant une autorisation de conduite<sup>1</sup>.  
salarié habilité à réaliser des opérations au voisinage de pièces nues sous tension ou des travaux sous tension<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Liste des engins concernés :

- grues à tour;
- grues mobiles;
- grues auxiliaires de chargement;
- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté;
- plates-formes élévatrices mobiles de personnes;
- les engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté (à l'exclusion des tracteurs agricoles et forestiers pour le régime agricole).

<sup>2</sup> NE sont notamment PAS concernées les opérations au voisinage de pièces nues sous tension suivantes :

- les consignations;
- les essais, mesurages, vérification de manoeuvres;
- les opérations sur les installations photovoltaïques;

**AUCUN** risque ou situation particulière

Nom du signataire :

Date :

Signature :

La date de réception de ce formulaire intégralement rempli correspondra à la date de demande de visite. Cette demande sera ensuite traitée dans les meilleurs délais.



## AMIANTE

### SITUATION

Risque par inhalation de poussières d'amiante

### TRAVAUX

Retrait, encapsulage, sur matériaux ou matériel pouvant libérer des fibres d'amiante



## PLOMB

### SITUATION

Exposition à une concentration dans l'air supérieure à 0,05mg/m<sup>3</sup>/8h ou si dosage de plomb dans le sang supérieur à 200 µg/litre de sang chez les hommes et 100 µg chez les femmes

### TRAVAUX

**Bâtiment** : canalisation, peinture, couverture

**Industrie** : batterie, fonderie, peinture, plasturgie, électronique

**Artisanat** : joaillerie, vitraux poterie, fonderie d'art, stand de tir



## AGENTS BIOLOGIQUES (Groupes 3 et 4)

### SITUATION

#### GROUPE 3 :

Agents provoquant une maladie grave dont il existe une prévention et un traitement généralement efficaces  
(*tuberculose, hépatite, leptospirose, brucellose, VIH, rage*)

#### GROUPE 4 :

Agents provoquant une maladie dont il n'existe pas de prévention ni de traitement efficace  
Ces agents sont très rares en France  
(*ébola, variole*)

### MÉTIER

Soignant, laboratoire biologie, soin funéraire, abattoir, vétérinaire, inséminateur, transformation de produits animaux et végétaux, agroalimentaire, assainissement, ripeur, centre de tri de déchets, etc



## AGENTS CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction)

### SITUATION

Exposition à des agents CMR.

Toute substance ou mélange classé CMR 1A ou 1B.

Toute substance ou mélange ou procédé défini CMR par arrêté ministériel.



## RAYONS IONISANTS

### SITUATION

Exposition à l'action des rayons X

### ENTREPRISE

Industrie, laboratoire de mesures, clinique, hôpital, cabinet dentaire, centre de radiothérapie...



## RISQUE HYPERBARE

### SITUATION

Milieu où la pression est supérieure à la pression atmosphérique

### MÉTIER

Scaphandrier, tubiste, etc



## CHUTE DE HAUTEUR

### SITUATION

**UNIQUEMENT** lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages



## JEUNES DE - DE 18 ANS

### SITUATION

Jeunes de - de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation

VOTRE PÔLE MÉDICAL PEUT VOUS AIDER, N'HÉSITEZ PAS À LE CONSULTER.

